

**Prévention  
de la Violence  
Fondée sur le Genre  
à l'Université :**  
**De la connaissance  
à l'action vers  
le changement**

**R é s u m é**

**MAROC**



**PRÉVENTION  
DE LA VIOLENCE  
FONDÉE SUR LE GENRE  
À L'UNIVERSITÉ :**

**DE LA CONNAISSANCE À L'ACTION  
VERS LE CHANGEMENT**

**RÉSUMÉ**



# RÉSUMÉ DE LA RECHERCHE-ACTION AU MAROC

## Equipe CAWTAR

- Soukeina Bouraoui
- Faiza Benhadid
- Souleima Majeldi Mansouri
- Hedia Belhadj Youssef

## Comité scientifique

- Sihem Najar
- Lilia Othmani Challougui
- Pierre-Noël Denieuil

## Equipe de pays

- Moumena Benamar
- Naima Benwakrim

## Edition et relecture

- Faiza Benhadid
- Meriem Boudjadja

## Avant-propos & Remerciements

La Recherche Action qui a permis ce rapport a été conduite dans le cadre du projet «Prévention de la violence fondée sur le sexe dans l'espace public : De la connaissance à l'action pour le changement », mis en œuvre dans le cadre d'un Partenariat entre le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche/CAWTAR et l'Organisation Open Society Foundations/OSF. Grâce à cette recherche, les trois catégories - enseignante, estudiantine et administrative - de la famille universitaire ont partagé leur vécu et leur expérience à travers des témoignages parfois poignants sur la Violence Fondée sur le Genre/VFG dans les espaces publics et au sein de l'université. L'analyse de la situation et les résultats obtenus--présentés dans les produits ci-dessous--ont permis non seulement de faire un diagnostic de situation mais aussi de produire des évidences pour le plaidoyer et le dialogue politique dans le but de garantir la protection des victimes de la violence contre les femmes dans leur ensemble: Une université sûre, exempte de violence liée au sexe, en particulier dans les universités de Tunisie et du Maroc:

- Un rapport de pays pour le Maroc et pour la Tunisie (en français) sont postés dans une version électronique sur le Centre d'échange d'informations sur le Genre de CAWTAR <http://www.cawtarclearinghouse.org/Site%20Pages/English/Home.aspx>;
- Le rapport régional reprend un état des lieux au niveau régional mettant en exergue l'état de l'égalité et de la Violence Fondée sur le Genre selon les perspectives « Droits humains et de Développement. Il synthétise aussi l'analyse de situation et les résultats de l'expérience sur le terrain dans les deux pays ;
- Un résumé pour chaque rapport, version papier et version électronique, dans les trois langues (arabe, français, anglais), portant sur les principaux faits, conclusions et recommandations.

La directrice exécutive et l'équipe de CAWTAR voudraient saisir cette opportunité pour remercier tou(te)s les participant(e)s à la Recherche Action : enseignant(e)s, étudiant(e)s, cadres et employé(e)s de l'administration pour la générosité de leur partage malgré la sensibilité du sujet ; le comité scientifique pour son soutien jamais démenti ; l'équipe de recherche au Maroc pour sa volonté à aller de l'avant et les efforts consentis malgré les difficultés de terrain et enfin les associations de femmes, de développement ou celles spécialisées dans la lutte contre la Violence Fondée sur le Genre pour leur participation effective et leur soutien tout au long du processus.

**Soukaina Bouraoui**  
**Directrice Exécutive,**  
Centre de la Femme Arabe pour  
la Formation et la Recherche/CAWTAR,

# RÉSUMÉ DE LA RECHERCHE-ACTION AU MAROC

## Contexte et cadre de la Recherche Action :

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mission de CAWTAR, en particulier du Partenariat CAWTAR-OSF, et dans le contexte d'un projet sous régional. La mission du CAWTAR est de « *contribuer à l'autonomisation des femmes dans le monde arabe pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits humains, économiquement, socialement et politiquement, à travers des approches fondées sur le Genre et les droits humains* ». A cette fin, CAWTAR génère des connaissances en vue de produire une base de données factuelles essentielle pour plaider contre toutes formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes en vue de promouvoir l'égalité des sexes. Pour traduire en résultats concrets la vision et les objectifs du CAWTAR, de l'OSF et de ses partenaires en Tunisie et au Maroc une Recherche Action intitulée : « *Prévention de la Violence Fondée sur le Genre dans les espaces publics notamment dans les universités: Construire des évidences pour des solutions efficaces* », est conduite dans les universités au Maroc et en Tunisie. C'est une recherche qui vise à contribuer à un processus de réflexion prospectif pour la conduction d'une enquête plus approfondie et élargie et dont les résultats pourront produire des évidences pour le plaidoyer. La problématique au cœur de cette Recherche Action se situe sur l'existence ou non de la Violence Fondée sur le Genre (VFG), de ses pratiques discriminatoires et de sa perception dans l'espace universitaire.

D'après les données disponibles en 2013, 35 pour cent des femmes dans le monde ont déjà été victimes de violence physique ou sexuelle. Des données de l'ENPVEF, mettent aussi en exergue l'ampleur de toutes les formes de violences perpétrées à l'égard des femmes dans l'espace public avec un taux de prévalence global de Violence Fondée sur le Genre de 62,8%, et de 32,9% celui dans les lieux publics. En lien avec cette problématique au sein de l'espace d'enseignement, la même source indique que les établissements d'enseignement ou de formation n'échappent pas non plus à ce phénomène, et connaissent un taux de prévalence de Violence Fondée sur le Genre avec un taux de 24,2%. L'analyse de la recherche documentaire met en évidence également que la VFG existe depuis plusieurs années dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, selon les témoignages recueillis par les associations (AVFT, CLASCHEs ou associations de lutte contre le bizutage). Ainsi, comme ailleurs, des comportements discriminatoires, déplacés voire violents, nuisent à l'intégrité des personnes et au déroulement de leurs études ou de leur carrière. Là-aussi, les stéréotypes Genre sont véhiculés et favorisent le maintien des inégalités entre les sexes et la perpétuation de pratiques/actes discriminatoires ou violents. De même, il ressort que dans les universités, grandes écoles ou encore instituts de formation et recherche, publics ou privés, il existe des rapports de pouvoir pouvant conduire à des actes de violence. En effet, la VFG au sein de l'université tout en étant présente, reste occultée, pour de multiples raisons comme cela est démontré durant l'enquête de terrain.

- **Les objectifs de cette Recherche Action sont :**

**Objectif général :** Produire des connaissances et des données probantes sur la VFG dans les espaces publics en général et les universités en particulier.

**Objectifs spécifiques :**

- Comblent les lacunes dans les connaissances et informations requises sur la VFG dans l'espace public et universitaire et les limitations imposées aux femmes/filles dans l'accès à ces espaces, ce qui affecte leurs droits dans ces espaces, y compris les droits à l'éducation, à la santé, au travail et à la participation économique et politique.
- Contribuer au changement des politiques et des attitudes vis-à-vis de la VFG dans les espaces public et universitaire en menant des actions de plaidoyer et en renforçant le niveau de prise de conscience parmi les acteurs et parties prenantes concernés, y compris les détenteurs de droit et ceux à qui incombe la réalisation de ces droits.

- **Les hypothèses de la Recherche Action :**

Il existe un postulat qui part du fait que, par définition l'université est un haut milieu de production et de transmission du savoir et que les acteurs qui y évoluent sont en général d'un niveau élevé d'instruction et de valeurs, et que par conséquent, ce milieu est beaucoup plus sécurisé pour les femmes que l'espace public. C'est une conviction qui perdure même si la revue documentaire et son analyse ont révélé que la Violence Fondée sur le Genre existe bel et bien dans les établissements et les institutions de formation dans l'enseignement supérieur mais aussi que les dimensions psychologiques de la VFG et les formes qu'elle prendra seront plus discrètes et moins agressives à l'université.

Les données recensées sur les établissements et universités ont permis l'orientation une autre hypothèse qui repose *sur un autre postulat, contraire au précédent, à savoir que l'espace universitaire à l'instar de l'espace public n'est finalement pas neutre dans le sens où la VFG y est bien présente et en particulier à travers certaines formes tel que le harcèlement sexuel*. En effet, ces données ont également indiqué que le harcèlement sexuel est la forme de VFG la plus répandue dans le milieu universitaire et pratiquée par les enseignants envers leurs étudiantes, en toute absence de garde-fou institutionnels, moraux et légaux, de prévention du phénomène ou de pénalisation des perpétrateurs, de réparation pour les victimes. Ce qui permet aux acteurs de cette pratique de rester libre de continuer en toute impunité leurs actes et constitue un handicap pour les performances des étudiantes et le bon fonctionnement de l'université.

Pour vérifier ces hypothèses, le vécu et la perception de la population concernée ont été appréhendés à partir de la VFG dans l'espace public comme point d'entrée pour la VFG et les aspects qu'elle prend dans le milieu universitaire. Pour ce faire, la conduite de cette Recherche Action a nécessité la mise en œuvre d'une démarche à deux niveaux complémentaires : la recherche et l'analyse documentaire pour en tirer la connaissance et les enseignements nécessaires et l'enquête de terrain.



## • La recherche et l'analyse documentaire :

Elle s'est faite en plusieurs étapes: une revue documentaire et son analyse pour élaborer la bibliographie générale, nationale et internationale, sur la base de laquelle a été développée la bibliographie annotée sélective, et la bibliographie d'articles de presse. Ce processus a permis de définir les techniques de recherche et d'élaborer les outils de recherche utilisés lors de l'enquête de terrain, à savoir le guide d'entretien ciblant le corps enseignant, et administratif et le guide de Discussions Focalisées de Groupes/DFGs destiné aux étudiant(e)s au sein de l'université. La recherche et l'analyse documentaire a permis également d'élaborer le contenu du rapport de la Recherche Action au Maroc, à savoir les différentes parties du rapport telles que résumées ci-dessous :

**L'Introduction** donne un aperçu du contexte national du Maroc sur la base de données et d'indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques, un rappel du cadre de l'étude et de la problématique générale de la Violence Fondée sur le Genre. Elle met également l'accent sur son ampleur et sur sa propagation dans toutes les catégories sociales, économiques et culturelles, et dans le milieu urbain ou rural, quel que soit le contexte éducatif ou religieux d'où l'importance de tenir compte de ces réalités afin de replacer les violences dans les rapports sociaux de Genre.

**Une première partie** organise le cadre théorique et conceptuel de la Violence Fondée sur le Genre ainsi que le cadre méthodologique de la Recherche Action, à commencer par les définitions de la VFG de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes (1993), de l'ENPVEF et la Loi 103-13 sur la VFG. Cette partie situe également la question de la VFG en tant que problématique, à la fois, générale et spécifique. Elle aborde la VFG dans l'espace public en tant que point d'entrée de la VFG dans l'espace universitaire, centre d'intérêt de cette Recherche Action.

**La seconde partie** est dédiée aux questions d'Égalité Genre, Droits Humains et Violence Fondée sur le Genre. Les données et indicateurs renseignent sur les écarts hommes-femmes et de ce fait, informe sur toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes dans la réalisation de leurs droits et libertés. La recherche documentaire a montré les progrès significatifs réalisés au Maroc dans l'accès des femmes à leurs droits fondamentaux (code de la famille, code de la nationalité, accès aux postes de décision, éducation, santé, etc.), mais force est de constater que leur situation, reste marquée par des inégalités/écarts entre les sexes et la persistance de stéréotypes Genre, comme illustré par certains indicateurs. En effet, en 2018, le Maroc occupe la 137e place sur 149 pays<sup>(1)</sup>. L'analphabétisme des femmes est de 42,1% contre 22,2% pour les hommes, l'accès à la propriété de 18,7%, contre 80,9% pour les hommes et leur présence est modeste aussi bien dans les postes de prise de décision (21,5%) que dans les instances électives (parlement et collectivités territoriales) où leur taux d'activité ne dépasse pas 23,6% contre 70,8% pour les hommes, sachant que la prévalence de la VFG, est de 62,8%. L'analyse documentaire, révèle également que

---

1. World Economic Forum. Committed to Improving The State of the World. (2018). The Global Gender Gap report 2018.

les causes les plus marquantes de la persistance des stéréotypes sont les traditions (58,7%) et l'influence religieuse (9,3%), qui constituent des obstacles à la jouissance des droits des femmes et des filles. Par ailleurs, la persistance de ces écarts dans les rapports hommes/femmes reproduisent les stéréotypes sexistes qui restent enracinés dans la culture marocaine.

Il est important de souligner que pour réduire les inégalités hommes-femmes et les discriminations qui les causent et par suite honorer les engagements internationaux, le Maroc a procédé à la ratification de la CEDEF (1993) ainsi qu'à son protocole facultatif (2015), et œuvre à prendre toutes les mesures législatives, réglementaires et de politiques publiques, en vue de la traduire dans la réalité de la vie des femmes et des filles, pour ne citer que l'exemple de la Constitution de 2011 dont, le préambule, énonce que le Royaume du Maroc s'engage à « bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque... », avec la consécration du principe d'égalité hommes-femmes (article 19). A cet effet, des mesures d'actions affirmatives sont préconisées telles que la parité, ainsi que des mécanismes visant à assurer l'effectivité de l'égalité hommes-femmes (Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination/APALD) et prohibe la discrimination pour motif de sexe ou de circonstance personnelle (Art. 22). Cette disposition a été renforcée par la Loi 103-13 contre la VFF. Ainsi, le Maroc s'est doté de stratégies, politiques, plans et programmes d'action nationaux et sectoriels, impliquant la société civile, et les organisations de défense des droits des femmes et ce pour conforter ses engagements nationaux à travers le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la promotion et la consolidation des droits des femmes, l'égalité Genre et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de Violence Fondée sur Genre. En outre, des mécanismes institutionnels ont été instaurés pour appuyer, fournir des données sur l'état de l'égalité et sur la VFG, assurer la veille, le suivi, la coordination et l'évaluation des stratégies, et plans d'action dans ce domaine. Aussi, des programmes et des services de prise en charge des survivantes à la VFG ont été institués tant au niveau gouvernemental que de la société civile et renforcés en cela par la Loi 103-13 sur la VFF.

De ce qui précède, l'analyse documentaire souligne bien que le Maroc s'est engagé à promouvoir et protéger les droits des femmes et à lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence qu'elles subissent au quotidien. Il reste que les projets de lois approuvés ou proposés, n'ont pas été suffisamment harmonisés avec les engagements internationaux du Maroc. En effet, le processus de mise en œuvre des dispositions constitutionnelles en matière de droits des femmes est marqué par des lenteurs pour ne citer que l'exemple de l'APALD qui n'est toujours pas opérationnelle, en témoigne aussi l'adhésion au Protocole Facultatif à la CEDEF (2015) puisqu'à ce jour, le Maroc n'a toujours pas déposé les instruments requis pour l'entrée en vigueur de ce protocole. De la même façon, certaines dispositions du code de la famille tardent à être réformées malgré les nombreuses revendications et la pression des organisations de la société civile à cause des fortes disparités qui demeurent entre les niveaux d'égalité garantis d'une part par les engagements internationaux et constitutionnels et d'autre part, les dispositions discriminatoires de ce code (mariage des mineures, filiation, héritage, etc.) avec des répercussions directes et indirectes sur les droits des femmes aussi bien légaux (législation nationale) qu'humains (engagements internationaux).

## • La Recherche Action à l'épreuve du terrain enquête/ recherche qualitative :

**La troisième partie** est dédiée à la collecte et analyse des données de terrain relatives à la VFG dans l'espace universitaire sur la base des entretiens et des Discussions Focalisées de Groupes/DFGs avec la mise en exergue de quelques limites sur la méthodologie et les techniques choisies, le déroulement de l'enquête, les résultats et la synthèse des principales recommandations.

L'enquête appuyée par l'analyse des données quantitatives et qualitatives de la recherche documentaire, quoique limitées tant sur le plan national qu'international, a permis d'en tirer des enseignements et construire les hypothèses consacrées à la recherche sur la VFG dans l'espace universitaire. Pour des raisons de disponibilité et de limite de temps alloué à l'enquête de terrain, deux DFGs avec des étudiant(e)s de l'université de Mohammed V à Rabat ont dû être annulées. Peu de cadres administratifs étaient disponibles pour les entretiens individuels. Cependant, malgré ces difficultés, les informations recueillies auprès de la population cible a permis de définir un certain nombre de perceptions vis-à-vis du vécu de la VFG dans l'espace universitaire, à travers différentes perspectives. Les entretiens effectués et les DFGs organisés se sont déroulés grâce à la liste de contacts fournis et facilités par les ONGs partenaires du présent projet et de ceux délivrés par les réseaux de l'équipe dans les universités. Cette démarche a déterminé le choix des villes, des universités, des interviewé(e)s et des participant(e)s aux DFGs.

## • La méthodologie et déroulement de l'enquête de terrain :

La méthodologie préconisée pour mener les investigations de terrain repose sur la combinaison de deux techniques de recherche, à savoir les entretiens semi-directifs et les DFGs avec pour objectifs de rendre compte de la représentation des enquêté(e)s sur la VFG au sein de l'université, à *identifier les problèmes et les besoins et à explorer avec elles/eux, les interventions nécessaires et les possibilités de lutte institutionnelle contre le phénomène étudié notamment au sein de cet espace*. Aussi, les techniques de recherche se sont appuyées, sur deux outils d'investigation : un guide d'entretien qui interpelle le vécu des femmes de la VFG dans l'espace public et intégrant un focus sur la VFG à l'université et ciblant le personnel universitaire : les enseignant(e)s, le personnel administratif et les étudiantes, et un guide destiné aux Discussions Focalisées de Groupes ciblant les étudiant(e)s universitaires.

Cette enquête a été effectuée auprès des enseignant(e)s, des étudiant(e)s et du personnel et responsables administratifs des deux sexes à l'université et dans 5 villes du Maroc: Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech et Meknès. Notre enquête a ainsi couvert 4 universités, 6 facultés et 2 écoles supérieures qui se situent dans ces villes. Elle s'est déroulée sur la période du 08 octobre au 08 Novembre 2018. Les entretiens semi-directs ont été effectués auprès des 3 catégories de la population cible à savoir, les enseignant(e)s, les étudiant(e)s et les responsables administratifs (ves), soit un total de 18 interviewé(e)s dont 16 femmes et 2 hommes. Concernant le profil sociodémographique des enquêté(e)s, sans être un choix délibéré, la majorité

des interviewé(e)s parmi la population des 11 enseignant(e)s universitaires sont des femmes (09), dont la tranche d'âge varie entre 30 ans et 49 ans. 8 d'entre elles sont doctorant(e)s et une seule a un master. Quant à la situation matrimoniale de l'ensemble de la population étudiée, 06 femmes sont mariées, 03 célibataires (dont 1 homme et 2 femmes divorcées). Pour le personnel administratif, les interviewé(e)s étaient au nombre de 4 (2 femmes et 2 hommes), mariés et dont l'âge varie entre 35 ans à 63 ans. Quant à leur niveau d'instruction, les circonstances de l'enquête n'ont pas permis de les identifier sauf pour la vice-doyenne, chargée de la recherche scientifique, qui a un doctorat d'État obtenu au Maroc.

Les quatre (4) DFGs ont été organisées au sein de la Faculté de Sciences Juridiques et Économiques, Université de Ben M'sik à Casablanca, à l'Université Université Ben Abdellah à Fès, à l'École nationale d'agriculture de Meknès, et au Centre multifonctionnel Batha pour l'autonomisation des femmes victimes de violence à Fès. Les DFGs ont concerné un total de 29 étudiant(e)s des deux sexes. L'approche utilisée a également privilégié des groupes restreints de 8 à 9 personnes, afin d'installer la dynamique du groupe et limiter le risque de formation de sous-groupes à l'intérieur de chaque DFG. Le profil sociodémographique des étudiant(e)s est caractérisé par la parité soit 15 filles et 14 garçons, se situant dans une tranche d'âge variant entre 21 et 30 ans. Leurs filières/disciplines étudiées sont diverses (justice pénale, droit, design & merchandising, lettres, chimie, agriculture) et le niveau d'études varie de la 1ère année universitaire (faculté) au Master.

### • Principaux résultats de l'enquête de terrain :

Les résultats et conclusions tirés de notre enquête de terrain ont permis ainsi de conforter les enseignements tirés de la lecture et de l'analyse de la recherche documentaire réalisée dans le cadre de cette Recherche Action au Maroc et de ses hypothèses.

#### *La Violence Fondée sur le Genre dans l'espace public :*

Les enseignements tirés de l'analyse de la VFG dans l'espace public ont surtout été utiles pour appréhender la connaissance de la problématique de la VFG et la perception de son ampleur au Maroc à travers les réponses des interviewé(e)s, et de porter ainsi un regard sur ce phénomène dans l'espace universitaire. Des entretiens conduits auprès de la population-cible, il ressort que...

- les femmes sont exposées principalement aux violences psychologiques, physiques et sexuelles dans les lieux publics. Ceci limite leur mouvement, spatialement et temporellement, et leur accès passe par un ensemble de précautions à prendre et d'attitudes à adopter afin qu'elles y soient tolérées et acceptées ;
- aux yeux des femmes, l'espace public est un espace à risque, menaçant et dangereux pour leur bien être psychologique, physique voire même pour leur vie et constitue également un frein à leur autonomisation et à la jouissance de leurs droits fondamentaux (santé, éducation, emploi, liberté individuelle, etc.). Cette réalité révèle l'aspect inégalitaire et discriminatoire de l'espace public et sa contribution au renforcement du contrôle social sur le corps et sur le mouvement des femmes ;

- les femmes endossent également seules la responsabilité de leur sécurité dans les lieux publics, devant l'indifférence des gens dans la rue qui interviennent exceptionnellement quand ils assistent à des actes de violences verbales ou physiques contre des femmes ou des filles ;
- les survivantes à la VFG préfèrent en général le silence et ne réagissent pas à ce qui leur arrive par crainte de ne pas trouver d'écoute, d'être culpabilisées par leur environnement ou de peur que ce qui leur est arrivé aura des répercussions négatives sur leur vie, leur famille et sur leur avenir.

De ces constats tirés des entretiens, il a été conclu que la problématique de la VFG dans l'espace public, requiert principalement d'agir sur les relations sociales Genre et leurs représentations et par conséquent, il a été proposé de prendre des mesures...

- permettant d'agir, à la fois, sur les mentalités et les attitudes individuelles et collectives et revoir en même temps les politiques urbaines et territoriales avec une approche Genre pouvant permettre aux femmes de s'approprier et en toute sécurité l'espace public et de jouir pleinement de leurs droits au même titre que les hommes ;
- assurant la protection, de prévention, de pénalisation et de réparation des préjudices subis par la VFG ont également été recommandées pour mettre fin à la VFG dans l'espace public.

### ***La Violence Fondée sur le Genre dans l'espace universitaire :***

De l'analyse des résultats de l'enquête de terrain auprès des populations ciblées dans l'espace universitaire, il est possible de retenir que :

- l'espace universitaire n'échappe pas non plus au phénomène de la Violence Fondée sur le Genre et ne se distingue pas de son environnement social en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. C'est un lieu qui contribue à son tour à la construction des normes sociales qui conditionnent les rapports déséquilibrés entre les sexes et à la reproduction des inégalités de Genre.
- avec ses multiples facettes, cette construction sociale inégalitaire a un impact sur l'avenir académique des étudiantes et sur la carrière professionnelle des enseignantes et des femmes cadres administratifs.
- les formes les plus courantes de la VFG auxquelles les enseignantes sont confrontées à l'université, se manifestent par l'existence de barrières explicites ou indirectes (plafond de verre) qui entravent leur accès aux positions d'encadrement et différents échelons de pouvoir. Il en est de même pour la violence verbale et physique auxquelles elles sont exposées par les étudiants en particulier pendant la période des examens.
- la forme de la VFG la plus répandue à laquelle les étudiantes sont exposées est le harcèlement sexuel qu'exercent sur elles les enseignants au sein même de l'université. Cette situation est encore plus difficile, d'après elles, à cause de l'absence de dispositif interne de prévention et de sanction du harcèlement sexuel au sein des universités. De ce fait, les enseignants malveillants profitent souvent du pouvoir que leur procure leur statut sur les étudiantes pour les harceler sexuellement, voire en abuser en toute impunité.

- les étudiantes sont aussi la cible préférée de certains groupes étudiantins politisés, qui se sont auto-proclamés le droit de maintenir l'ordre à l'université. Pour ce faire, leurs interventions vont de l'intimidation verbale jusqu'à l'organisation de tribunaux étudiantins qui prononcent des sanctions qualifiées par les enquêt(e)s d'arbitraires et injustes.
- l'attitude ou le comportement des victimes de VFG à l'université, oscille entre esquives, soumission et refus de dénonciation, par peur de scandale, de vengeance, ou d'être mises à l'index : leur silence constitue la règle.

### • **Conclusions et Recommandations :**

L'analyse des résultats et ses conclusions imposent de mettre en place des mesures spécifiques à l'université, voire même pour le système d'enseignement supérieur en vue d'y réduire toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le Genre à travers la prévention et la protection des femmes et des filles victimes de la VFG au sein de l'université marocaine. Les pistes d'interventions aux multiples aspects sont de deux ordres:

- *Interventions d'ordre stratégique* qui devraient adopter la question d'égalité entre les sexes comme principe directeur dans la gestion des universités, la conception et la mise en œuvre des programmes, dans le but de créer un espace universitaire de travail et d'études qui soit respectueux des droits des femmes et libre de toute discrimination ou de violence fondées sur le Genre.
- *Interventions d'ordre spécifique* qui ciblent principalement les femmes et qui se déclinent en initiatives visant le renforcement des capacités des femmes et leur habilitation au sein de l'université en vue d'assurer leur accès à la prise de décision et au partage égal du pouvoir, ainsi que leur protection et la réparation et la prévention face aux préjudices discriminations et violences fondées sur le Genre.

La mise en place de mécanismes est également recommandée avec pour missions de concevoir, d'exécuter et d'évaluer les différentes interventions en commençant par le court terme afin de réduire le harcèlement sexuel et dont les universités devraient nécessairement se doter, tels que proposés ci-dessous:

- *un dispositif règlementaire* rigoureux à inclure dans le système disciplinaire en vue d'un côté, de dissuader voire sanctionner sévèrement la pratique du harcèlement sexuel au sein de l'université et de l'autre côté, établir des règles qui imposent des comportements civiques, citoyens et respectueux de la femme, au sein de l'université;
- *des cellules d'écoute et d'assistance sociale et psychologique, voire même juridique*, qui en plus de leur fournir les services requis, vont accompagner les victimes de VFG et renforcer leurs capacités à faire des choix en termes d'expression de leurs doléances et de dénonciation des coupables de pratiques de violence à leur égard au sein de l'université, en partenariat avec les centres d'écoute des ONGs droits des femmes;

- *des programmes avec des actions d'information et de sensibilisation* sur les politiques et dispositifs législatifs et institutionnels qui régissent la problématique de la VFG et notamment de la Loi 103-13 sur la VFF ciblant l'ensemble des personnels, des enseignant(e)s et des étudiant(e)s en vue de renforcer la prise de conscience et la responsabilisation collectives quant à la gravité de cette pratique et de ses répercussions néfastes sur les femmes et les filles.